

Québec, 22 Août, 1844.

Nous sommes forcé de remettre à jeudi prochain l'envoi de la partie musicale de notre feuille. Les huit pages que nous devons donner aujourd'hui sont prêtes, mais comme le morceau de musique que nous publions n'est pas fini à la huitième page, nous avons cru plus convenable d'en retarder l'envoi jusqu'à ce qu'il soit complété. Nos abonnés recevront donc douze pages de musique avec le prochain numéro. Nous commencerons Jeudi prochain la publication d'une NOUVELLE CANADIENNE intitulé,

“ LA FILLE DU BRIGAND. ”

Cette nouvelle qui a le mérite de l'intérêt local, est de la plume de PIETRO, avec lequel nos lecteurs ont déjà fait connaissance.

Le Concert de Mr. Sauvageau, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro à eu lieu Lundi dernier dans le salon de l'Hôtel d'Albion. Nous ajouterons peu de choses aux éloges mérités que tous les journaux se sont plus à accorder à Mr. Sauvageau en cette occasion. Nous avons remarqué surtout la “ Cavatine de l'opéra de Tancredi, par Rossini, ” exécuté avec goût par quatre musiciens seulement. Le chant a été bien exécuté ; il est fâcheux seulement que les basses aient été trop faibles.

La première partie a été terminée par un solo sur violon exécuté par Flavien Sauvageau, jeune enfant de treize ans seulement, auquel nous pouvons prédire la destinée la plus brillante. Les bravos réitérés dont il a été accueilli en cette circonstance se reportaient sur Mr. Charles Sauvageau son père qui l'a formé lui-même à l'exercice de l'art agréable.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE MENESTREL paraît tous les Jeudis. Il se compose de vingt pages, grand octavo, dont seize sont exclusivement consacrées à la partie Littéraire, et les quatre dernières à la Musique. L'année sera divisée en trois volumes, dont deux de Littérature, de 416 pages chaque, et un de Musique, de 208 pages.

Les conditions sont, outre les frais de poste, de TROIS PIASTRES par année, payable par semestre et d'avance. Cette dernière condition est de rigueur. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Toutes communications doivent être adressées, franchises de port, à PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires, Bureau, à l'encoignure des Rues du Parloir et des Jardins, vis-à-vis la Chapelle des Dames Ursulines, Haute-Ville.

Les Messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'Agence du Ménestrel, sont autorisés à recevoir les noms des souscripteurs, à percevoir le montant de l'abonnement, et à en donner des reçus en conséquence.

M. M.	G. N. Gosselin,	- - - - -	Au Bureau de l'Aurore, Montréal.
	J. Bte. Saint-Denis,	- - - - -	Saint-Hyacinthe.
	Louis Berlinguet,	- - - - -	Boucherville.
	H. Garneau,	- - - - -	Rivière du Loup (en haut).
	Antoine Bureau,	- - - - -	Trois-Rivières.
	Louis Balté,	- - - - -	Deschambault.
	Wolfred Launière,	- - - - -	Saint-Michel.
	George Tanguay,	- - - - -	Saint-Gervais.
	George Couillard, E. D.	- - - - -	Saint-Thomas.
	T. Chapais, N. P.	- - - - -	Rivière-Ouelle.
	Horace Pinet, N. P.	- - - - -	Kamouraska.
	Cléophe Cimon, N. P.	- - - - -	Malbaie.
	Arthur Chamberland, N. P.	- - - - -	Rivière du Loup (en bas).
	J. B. Beaulieu, N. P.	- - - - -	Kakouna.

PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires.

Imprimé par STANISLAS DRAPEAU et Cie., Bureau de l'Artisan et du Ménestrel.